

La Lettre

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} • 01 40 28 06 21 • www.accomplir.asso.fr • mai 2009 - n° 57

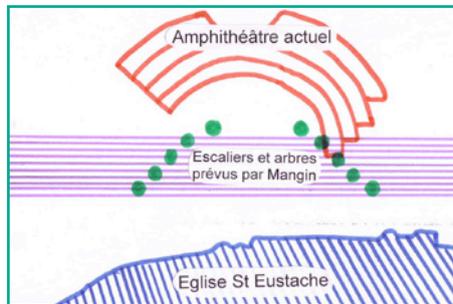
d' ACCOMPLIR

Après la concertation bidon, l'amendement bidon ?

Le 6 avril, le lancement du projet de rénovation des Halles a été entériné par le Conseil de Paris à l'unanimité sauf les Verts, qui se sont abstenus. Le Maire du 1^{er} Jean-François Legaret et tout le groupe UMP ont voté la délibération au motif qu'ils avaient obtenu certains amendements, en particulier sur la place Cassin. En lisant cet amendement, « *La place Cassin est préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à ciel ouvert* », on pourrait croire que la place est sauvée. Mais lors du bureau de la concertation, Renaud Paque, conseiller d'Anne Hidalgo, nous a expliqué qu'il s'agissait juste de « retravailler » l'aménagement prévu par Mangin, c'est-à-dire un escalier en pente douce de 10 mètres de large qui démarre à 10 mètres de l'église, avec un demi-cercle d'arbres plantés dessus. C'est ça, la déclivité, la forme d'amphithéâtre, l'état d'esprit actuel de la place ? Ce futur aménagement ne représenterait qu'un tiers de la taille de l'amphithéâtre actuel ; il n'offrira pas de recul, ni de bancs pour s'asseoir. Si vous allez à la salle d'exposition de la porte Lescot, les animateurs vous répèteront pourtant avec aplomb que « *la place Cassin est conservée* »...

L'amendement prévoit également que le Jardin Lalanne « *ne fera l'objet d'un éventuel réaménagement que dans la mesure où la réutilisation de cette parcelle sera strictement indispensable*

au chantier ». Victoire ? Pas du tout ! Lorsque nous avons demandé une réunion pour étudier comment réduire l'emprise du chantier sur le jardin, Renaud Paque nous a pratiquement ri au nez : « *Mais enfin, il est déjà démontré que la parcelle est strictement indispensable au chantier !* ».



Pourquoi proposer et voter des amendements qui ne font que jouer sur les mots et ne changent rien à la volonté de détruire la place Cassin et le Jardin Lalanne ? On peut risquer l'hypothèse suivante : M. Legaret a juste cherché à donner l'impression qu'il se préoccupait enfin de défendre le jardin et ses usagers, tout en choisissant des formulations vagues qui n'engageaient à rien et pouvaient donc lui être concédées par la majorité municipale ; M. Delanoë a accepté ces amendements pour donner l'impression qu'il écoutait l'opposition... mais en sachant bien qu'ils n'auraient aucune conséquence sur le projet lui-même ! Il a ainsi obtenu que sa délibération soit votée à la quasi-unanimité. La presse en a conclu que le projet était consensuel et s'est abstenue de regarder de plus près ce que les mots voulaient dire. Il y a juste un petit problème, c'est que nous savons quand même lire des plans (cf ci-dessus) et que nous ne serons pas dupes sur la façon dont la place Cassin sera « retravaillée » ! Nos élus ont-ils le droit de jouer ainsi avec les mots, de se moquer de nous aussi cyniquement, et pour finir, avec leurs amendements bidons et leurs petites

ententes, de tourner en dérision non seulement la démocratie participative, mais la démocratie tout court ?

Parce que nous voulons que l'amendement sur la place Cassin et le Jardin Lalanne adopté le 6 avril soit respecté dans son esprit, et non tourné en dérision par ceux même qui l'ont adopté, nous organisons un événement surprise sur la place Cassin le **samedi 20 juin de 15h à 18h**. Nous sommes preneurs d'idées pour cette manifestation et pour les suivantes (contact@accomplir.asso.fr, 01 40 28 06 21 – 06 75 21 80 34). Venez nombreux nous soutenir : ne nous laissons pas rouler dans la farine par nos élus !

Vide-grenier du jardin des Halles



Notre 16^{ème} vide-grenier aura lieu le **samedi 23 mai 2009 de 9h30 à 18h** dans le Jardin des Halles. L'inscription (10 € et non 8 € comme annoncé par erreur dans la précédente lettre, excusez-nous !), réservée aux habitants du centre de Paris et interdite aux professionnels, se fera le **samedi 16 mai de 10h30 à 12h** devant le 15, rue Montorgueil, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (Attention : aucune réservation ne pourra être prise par téléphone !).

Non à la destruction du Jardin Lalanne !

J - 508



COMITÉ DE SOUTIEN
<http://jardindaventure.free.fr/>

Inversion de la rue Bailleul

M. Legaret (Maire du 1er) semble gagner du terrain et Mme Lepetit (adjointe au Maire de Paris chargée des déplacements) reculer : son cabinet nous a expliqué qu'en fin de compte,



un panneau limitant la circulation aux riverains et aux livraisons serait aussi efficace que l'inversion du sens de la

rue ! Le Conseil de quartier des Halles ne l'a pas entendu de cette oreille et a adopté le 28 avril le vœu suivant : « *Le Conseil de quartier des Halles, très sensible à la dangerosité de la rue Bailleul, relaie le souhait, exprimé par les habitants de la rue depuis trois ans, de voir enfin prendre une mesure efficace pour réduire cette dangerosité. Entre les deux mesures envisagées (inversion du sens de la circulation, ou interdiction de circulation sauf riverains et livraisons), la plus efficace semble à l'évidence être l'inversion de la rue, et c'est donc cette mesure que le conseil de quartier souhaite voir appliquer* ». La décision sera prise le 25 mai.

La Lettre d'ACCOMPLIR

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès d'Anne Hémar, membre du conseil d'administration d'Accomplir depuis 2004. Toujours partante aussi bien pour nos activités citoyennes que pour l'organisation des fêtes et vide-greniers, elle s'est passionnée jusqu'au bout pour la vie de ce quartier et elle a donné sans compter son temps, son énergie et sa bonne humeur. Un grand merci à elle, et toute notre amitié à son époux.



Le retour des « embarras de Paris »

On circulera bientôt dans le quartier des Halles aussi difficilement qu'au Moyen-Âge. La pizza Enio fait des émules non seulement rue St Denis mais aussi rue Lescot. Les terrasses ne laissent qu'un passage de plus en plus restreint aux piétons, sans parler des pompiers qui, dans certains cas, ne peuvent plus du tout passer. En cas de sinistre, nos élus seront responsables, car sauf le Maire du 2ème, M. Boutault, qui s'est attelé avec détermination à ce chantier rue Montorgueil, ils ne



se démènent pas beaucoup pour faire appliquer la loi. Les commerçants non restaurateurs de la rue de la Ferronnerie, dont les vitrines deviennent invisibles

entre ces terrasses démesurées, ont lancé une pétition, et les incidents entre commerçants et restaurateurs ou entre restaurateurs et habitants se multiplient : si rien ne change, tout cela va mal finir !

WANTED : une entreprise de démolition

Madame Hidalgo dit avoir du mal à trouver une entreprise qui accepte de démolir la terrasse de la pizza Enio : celles qui ont été sollicitées se sont abstenues, par peur des représailles... Bienvenue à Paris : ses rues, ses terrasses, sa mafia. Accomplir offre une prime à toute personne qui aidera Mme Hidalgo à trouver une entreprise prête à démolir cette terrasse !
Contact : 01 40 28 06 21.

Directrice de la publication
Elisabeth Bourguinat

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

**Fête du Jardin
Extraordinaire**

**Samedi
6 juin
2009**

Spectacle, animations et ateliers
de 14h30 à 18h30 - Pique-nique à 20h
Les Bachiques-Bouzouks de 21h30 à minuit
Allée Saint-John Perse - Jardin des Halles

La Fête du Jardin extraordinaire sera coorganisée cette année par Accomplir, Mains libres, le Centre d'animation des Halles et Paris Ateliers. Ce sera le **samedi 6 juin 2009**, dans le Jardin des Halles (allée Saint John Perse), de **14h30 à 18h30** pour le spectacle, de 15h à 18h pour les ateliers et animations. Le soir, à partir de **20h**, pique-nique Place Cassin et à **21h30** séance de chansons avec les Bachiques Bouzouks. Venez en profiter tant que nous avons encore notre jardin !

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.